



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION 10, CHEMIN LAHUE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que, conformément au Règlement No 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles, le comité de démolition du Village d'Abercorn tiendra une séance le 16 septembre 2024 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Abercorn situé au 10, chemin des Églises Ouest à Abercorn et ayant pour objet de statuer sur la demande d'autorisation de démolition suivante :

NATURE DE LA DEMANDE DE DÉMOLITION

Démolition du bâtiment principal situé au 10, chemin Lahue à Abercorn.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier, par courrier électronique à dg@abercorn.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim
10, chemin des Églises Ouest
Abercorn, Québec, J0E 1B0

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité de démolition relativement à cette demande à ladite séance.

Donné à Abercorn, ce 4 septembre 2024

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim